

## DELIBERATION DD2021\_140

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 septembre 2021

**LE 30 septembre 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	69
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CAMPUS PÉRIGORD - UNIVERSITÉ DE BORDEAUX POUR LEUR PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, Mme REYS, M. VADILLO

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. COUNIL, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. GASCHARD, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX  
M. DUCENE donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PALEM  
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme DOAT donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme REYS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. DELCROS  
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME  
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. JAUBERTIE

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CAMPUS PÉRIGORD - UNIVERSITÉ DE BORDEAUX  
 PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant que** le schéma cyclable du Grand Périgueux, approuvé le 18 octobre 2018, a permis d'établir une stratégie et une politique vélo pour les dix prochaines années à l'échelle des 43 communes, en confortant les aménagements existants et en offrant une vision nouvelle de l'architecture du réseau cyclable.

**Qu'**après deux ans de mise en œuvre, il a été décidé d'ajuster le schéma cyclable, afin d'y développer de nouvelles ambitions en lien avec les réalités et évolutions territoriales.

**Que** par délibération n°DD2021\_012 du 4 février 2021, le conseil communautaire a ainsi décidé de :

- diversifier l'offre Périvélo,
- développer les services vélos (réparation,...),
- prolonger l'appel à projet vélo Grand Périgueux et de relancer un appel à projet fin 2021 pour la période 2022-2023,
- accompagner techniquement les communes dans leurs projets cyclables,
- préparer l'actualisation du schéma cyclable à l'horizon 2023,
- soutenir et accompagner financièrement les actions pédagogiques, notamment les PDES ou les S'COOL bus.

**Que** par courrier du 24 juin 2021, le coordonnateur du Campus Périgord a informé le Grand Périgueux de son projet d'aménagement cyclable, qu'il souhaite réfléchir avec l'agglomération. A ce titre, il a sollicité une subvention de 25 000 euros.

**Considérant que** le projet du Campus Périgord - Université de Bordeaux consiste en des aménagements afin d'améliorer l'accueil des cyclistes, usagers du campus universitaire et de favoriser les mobilités douces.

**Qu'**il prévoit ainsi l'installation de 100 emplacements vélos (arceaux, abris), et la sécurisation de la voie d'accès à ces stationnements (marquage au sol, signalisation adaptée).

**Que** ce projet est éligible au programme Alvéole dans le cadre du dispositifs des certificats d'économies d'énergie, et reçoit donc des financements importants.

**Que** la subvention sollicitée au Grand Périgueux est de 25 000 €.

**Considérant que** le plan de financement du projet est le suivant :

**Que** pour 100 emplacements vélos, le besoin est estimé à 5 abris complets soit 100 places abritées

	Coût unitaire HT	unité	Pour 5 abris complets	
			Coût HT	Coût TTC

ABRI unité	9525,00	5		
Lot de 5 bornes A	557,00	10		
Visuel Grand Périgieux sur abris	167,00	10	1 670,00	2 004,00
<b>TOTAL</b>			<b>54 865,00</b>	<b>65 838,00</b>
Aide programme Alvéole			32 919,00	39 502,80
Signalétique au sol (résine)			5 600,00	5 600,00
RESTE A CHARGE			21 946,00	31 935,20
Subvention Grand Périgieux				25 000,00
Financement Campus Périgord				6 935,20

**Que** ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de déplacement urbain du Grand Périgieux, et répond notamment aux objectifs poursuivis dans le cadre du schéma cyclable. Le Grand Périgieux, qui soutient le développement du Campus Périgord, doit pouvoir accompagner techniquement et financièrement ce projet d'aménagement.

**Que** le financement de la subvention sera conditionné par le Grand Périgieux sous réserve que des aménagements visibles soient installés sur le parking principal.

**Que** la subvention sera financée sur des crédits du Versement Mobilité.

**Que** ce crédit d'un montant de 25 000 euros sera inscrit lors de la Décision Modificative budgétaire 2021 en recette au budget principal du Grand Périgieux et en dépense au budget Mobilité du Grand Périgieux.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'accompagner techniquement et financièrement le projet d'aménagement cyclable du Campus Périgord ;
- Attribue au Campus Périgord – Université de Bordeaux une subvention de 25 000 euros au titre de cette opération sous réserve que des aménagements visibles soient installés sur le parking principal;
- Décide de financer la subvention de 25 000 euros sur des crédits du Versement Mobilité ;
- Décide d'inscrire ce crédit pour un montant de 25 000 € lors de la Décision Modificative budgétaire 2021 en recette au budget principal du Grand Périgieux et en dépense au budget Mobilité du Grand Périgieux ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

DD2021\_140

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20210930-DD2021\_140-DE

Délibération publiée le 15/10/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 15/10/2021

Périgueux, le 15/10/2021

Le Président,  
Jacques AUZOU

